

DECRET n°95-83 du 13 Avril 1995
portant nomination d'un chargé de mission
à la Présidence de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le Décret n° 82-595 du 18 Juin 1982, fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le Décret n° 95-31 du 23 Janvier 1995, portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

DECRETE

Article 1er : Monsieur DJEKORE Mouimou, est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur DJEKORE Mouimou sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazaville, le 13 Avril 1995


Professeur Pascal LISSOUBA